



**arts nb**

## **Sommaire de la rétroaction du jury de pairs**

### **Programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière Dates limites du 1<sup>er</sup> mars 2026**

#### **Programme d'Artiste en résidence**

##### **Commentaires et données générales**

- 37 demandes au programme d'Artiste en résidence ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 8 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible lors de cette date limite (taux de réussite de 21,6 %).
- 26 demandes ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 3 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Avant l'évaluation par le jury de pairs, 1 demande supplémentaire a été disqualifiée car elle était inadmissible à ce programme.
- Sur les 8 subventions, 2 bénéficiaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

##### **Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention**

- Le jury a apprécié les demandes qui expliquent clairement les objectifs créatifs et/ou exploratoires de la résidence.
- Le jury était enthousiaste à l'idée de soutenir des projets avec une composante interculturelle.
- Le jury a apprécié les descriptions de projets qui expliquent clairement pourquoi ce projet maintenant et pourquoi cette résidence.
- Le jury a encouragé les personnes candidates à fournir plus de détails sur la pertinence du lieu de la résidence en lien avec le projet de l'artiste. En particulier, le jury a recommandé d'expliquer pourquoi le projet proposé nécessite le contexte d'une résidence artistique. Par exemple, quelles ressources cette résidence offre-t-elle auxquelles l'artiste n'aurait pas accès autrement ? Ou, en quoi le projet bénéficie-t-il du lien avec la communauté du lieu de la résidence?



**arts nb**

- Le jury a apprécié les budgets qui indiquaient clairement l'échéancier du projet, les raisons de la durée identifiée pour compléter le projet et la manière dont les dépenses proposées étaient adaptées à l'intensité du travail à accomplir pendant cette période.
- Le jury a rappelé aux personnes candidates et particulièrement aux organismes hôtes qui soumettent une demande de veiller à ne pas inclure des dépenses inadmissibles pour le programme Artiste en résidence. Les renseignements sur les dépenses admissibles et non admissibles pour chaque programme d'artsnb se trouvent à la section G des [lignes directrices](#) du programme concerné.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates de choisir des exemples d'œuvres qui sont pertinentes au projet proposé. Si les exemples fournis n'ont pas rapport aux techniques, thèmes, et styles du projet proposé, ils ne démontrent pas clairement la capacité de la personne candidate à mener à terme les objectifs du projet qui ont été identifiés.

### **D'autres programmes d'artsnb peuvent intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme**

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles à faire une nouvelle demande au même programme à une date ultérieure; pour les résidences à long terme qui ont déjà commencé, cela peut impliquer de recadrer le projet en le découpant en plusieurs phases. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme d'Artiste en résidence](#) ou envoyer un courriel à [prog@artsnb.ca](mailto:prog@artsnb.ca) si vous avez des questions.
- Si vous cherchez du financement pour donner suite à une invitation à présenter votre travail, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Arts sur invitation](#) d'artsnb.
- Si vous êtes à la recherche d'une occasion de mentorat ou d'une formation plus avancée dans votre forme d'art, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Développement professionnel d'artsnb](#).
- Si vous souhaitez professionnaliser votre portfolio et / ou vos exemples d'œuvres (par exemple, en embauchant un.e photographe ou vidéaste pour documenter vos œuvres), veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre qui n'est pas liée à une résidence d'artiste, veuillez vous référer au programme de [Création](#) d'artsnb.

### **Programme de Développement de carrière**

#### **Commentaires et données générales**

- 51 demandes au programme de Développement de carrière ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.



**arts nb**

- Le jury a pu octroyer 21 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible lors de cette date limite (taux de réussite de 41,2 %).
- 21 demandes ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 9 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Avant l'évaluation par le jury de pairs, 4 demandes supplémentaires ont été disqualifiées car elles étaient inadmissibles à ce programme.
- Sur les 21 subventions octroyées, 5 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

### **Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention**

- Le jury a apprécié les descriptions de projets qui expliquent bien les pratiques artistiques des personnes candidates et qui permettent de déterminer la pertinence et l'impact des projets sur leur carrière artistique.
- Le jury a apprécié les budgets qui fournissaient les détails pertinents du projet et proposaient des notes pour justifier les dépenses. Il a noté que les budgets de certaines demandes manquaient de détails et de clarté sur certains montants demandés; cela a rendu difficile l'évaluation des besoins précis d'un projet. Veuillez vous référer à la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) pour des conseils sur les budgets.
- Le jury a affirmé sa préférence évidente pour des budgets qui privilégient, dans la mesure du possible, la rémunération des artistes eux-mêmes et des prestataires de services locaux, au lieu d'entreprises multinationales.
- Pour les personnes candidates dont le budget mentionne plusieurs subventions potentielles comme sources de revenus, en plus de la subvention d'artsnb (p. ex. des subventions du Conseil des arts du Canada), le jury a recommandé de préciser si ces subventions étaient confirmées ou si le résultat était encore en attente. De plus, le jury a recommandé d'expliquer brièvement comment, si ces autres subventions n'étaient pas accordées, le projet pourrait se dérouler et avec quels ajustements.
- Le jury a encouragé les personnes candidates d'ajouter suffisamment d'exemples d'œuvres pour bien mettre en valeur leurs capacités artistiques. De plus, pour les artistes en arts de la scène, le jury recommande d'inclure au moins un exemple en format vidéo ou audio, et non seulement des images fixes, pour pouvoir évaluer la performance de l'artiste.
- Bien que les lettres de recommandation ne soient pas obligatoires, le jury a recommandé aux personnes candidates qui font une première demande ou qui



sont en début de carrière, de soumettre des lettres afin de fournir plus de contexte sur leur pratique et leurs réalisations à ce jour.

**D'autres programmes d'artsnb qui peuvent intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme**

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles à faire une nouvelle demande au même programme à une date ultérieure. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme de Développement de carrière](#) ou envoyer un courriel à [prog@artsnb.ca](mailto:prog@artsnb.ca) si vous avez des questions.
- Si vous souhaitez obtenir un financement pour une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme d'Artiste en résidence](#) d'artsnb.
- Pour les personnes candidates qui proposent la création d'une nouvelle œuvre, veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.